

SWISSMOTO 

Règlement complémentaire Swiss MX Women 2026



Inhaltsverzeichnis

1	ASSOCIATION / ORGANISATION	3
2	LICENCE	3
3	PRIME / CLASSEMENT / POINTS	4
4	EINSCHREIBEN	4
5	MACHINE / EQUIPEMENT DE PROTECTION	5
6	DÉROULEMENT	6
7	INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT	6

Swiss Moto

Allmendstrasse 26
CH - 4658 Däniken
+41 32 628 20 20
sport@swissmoto.org

SAM

Firststrasse 15
CH - 8835 Feusisberg
+41 44 787 61 30
info@s-a-m.ch

RÉPAERTOIRE DES VERSIONS

Version	Date	Auteur	Remarque
V1	13.01.2026	B. Meyer	Validation du règlement.

1 ASSOCIATION / ORGANISATION

Le Championnat Swiss MX Women est organisé en collaboration entre Swiss Moto et la SAM. Pour tout ce qui n'est pas réglé dans le règlement complémentaire, le règlement de l'organisateur concerné, Swiss Moto et/ou SAM, s'applique.

Chaque coureur est responsable de son matériel/ses vêtements et de leur bon état.

Responsable/Interlocuteur

SAM www.s-a-m.ch

Présidente sportive
Women

Gisela HILFIKER
Sandro MICHELETTO

Swiss Moto www.swissmoto.org

Président CMS

Kilian ALLARD

2 LICENCE

2.1 Condition de licence

La licence Swiss MX Women est valable pour toutes les courses, à condition que celles-ci figurent dans le calendrier officiel Swiss MX Women.

L'âge minimum pour obtenir une licence pour une seule manifestation ou une licence annuelle est de 13 ans (année de naissance **2013**).

La commission peut délivrer des autorisations spéciales sur demande écrite.

2.2 Licences annuelles

Les licences Swiss MX Women ne peuvent être obtenues que via Swiss Moto (championnat officiel suisse).

Les droits de licence sont les suivants :

Licence Swiss MX Women CHF 350.00.-

La licence comprend une assurance invalidité et décès. Chez Swiss Moto comme chez SAM, il est possible de souscrire une assurance complémentaire d'indemnités journalières qui compense les réductions non déjà couvertes par l'assurance en cas de risque, d'invalidité et de décès.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la fédération concernée.

Les licences internationales/licences One Event pour les courses du Championnat du Monde et du Championnat d'Europe peuvent être obtenues auprès de Swiss Moto.

2.3 Licence une manifestation

Tous les coureurs qui remplissent les conditions d'obtention d'une licence peuvent acheter une licence une manifestation. Elles sont délivrées conformément au règlement de l'organisateur concerné.

2.4 Licences étrangères

Les coureurs titulaires d'une licence internationale/nationale valide avec autorisation de départ ou d'une licence ONE Event avec autorisation de départ délivrée par une fédération nationale officielle peuvent participer.

3 PRIME / CLASSEMENT / POINTS

3.1 Barème de points

Rang	Point	Rang	Point	Rang	Point	Rang	Point
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1
21-45	1						

3.2 Classement journalier

Toutes les coureuses sont classées au classement journalier. Elles peuvent toutes prétendre à la coupe et aux prix en argent.

3.3 Podium / Prime

Les trois premières coureuses du classement quotidien recevront une coupe. Les places 1 à 5 du classement quotidien recevront un prix en espèces et se verront rembourser leurs frais d'inscription. Sauf indication contraire de l'organisateur, les prix en espèces seront versés aux coureuses sur leur compte en ligne Racemanager après la course.

3.4 Point au Championnat / Classement annuel

Seules les coureuses ayant souscrit une licence annuelle obtiennent des points pour le championnat. Les coureuses titulaires d'une licence pour une seule manifestation et les coureuses titulaires d'une licence étrangère n'obtiennent aucun point pour le championnat. Toutes les courses disputées comptent pour le classement, aucun résultat n'est supprimé. Les coureuses qui obtiennent une licence annuelle en cours de saison ne reçoivent les points du championnat qu'à partir du moment où la licence est délivrée et entièrement payée.

La gagnante recevra une licence gratuite pour l'année suivante.

4 EINSCHREIBEN

4.1 Frais d'inscription

CHF 80.00.- pour toutes les manifestations comptant pour le Championnat Swiss MX Women.

4.2 Transponder

Chaque coureur est tenu de posséder un transpondeur personnel (Swiss Moto : Chronolec RF-I / SAM : My Laps MX). Il est recommandé aux titulaires d'une licence Swiss Moto qui ont acheté leur transpondeur RF personnel au cours de la saison 2020/2021 d'acheter un nouveau transpondeur RF-I, car le fonctionnement des « anciens » transpondeurs ne peut plus être garanti.

Les coureurs ne disposant pas d'un transpondeur adapté se verront en remettre un gratuitement lors des courses chronométrées par Swiss Moto, et il en va de même pour les courses chronométrées par SAM.

En cas de perte du transpondeur, la coureuse devra s'acquitter de CHF 80.00.- (pour les événements Swiss Moto) et CHF 350.00.- (pour les événements SAM) pour l'achat d'un transpondeur de remplacement.

Les titulaires d'une licence une manifestation ont la possibilité de louer un transpondeur pour CHF 20.00.- lors des courses.

4.3 Numéro de départ

L'attribution des numéros de départ est coordonnée par le Secrétariat général Swiss Moto et se fait selon la date de la demande de licence. Il est obligatoire d'apposer le numéro valide sur la machine. Trois plaques avec des numéros doivent être apposées, dont la taille et la forme doivent être conformes aux normes FIM/FIM EUROPE. Elles doivent être fabriquées dans un matériau rigide et solide et **être bien lisibles**.

4.4 Connexion / Déconnexion

Toutes les coureuses **doivent s'inscrire** via le Racemanager **au plus tard le mardi à 23h59** avant l'événement. Pour toutes les inscriptions après cette date ou sur place, un supplément « de dernière minute » de CHF 30.00.- sera facturé.

4.5 Contrôle technique

Si cela est mentionné dans le règlement particulier, les casques, les protections dorsales ou les machines doivent également être présentés lors du contrôle technique.

5 MACHINE / EQUIPEMENT DE PROTECTION

5.1 Machine

Machine à partir de 85 cm³ 2T - Open

La protection du guidon et la protection du pignon sont obligatoires.

Sinon, le règlement technique de l'organisateur s'applique.

5.2 Equipement

Obligatoire : Pantalon de cross, maillot de cross, bottes de cross, protection thoracique et dorsale (sans modifications et disponibles dans le commerce), casque conforme aux normes FIM.

Casque

Les casques doivent répondre aux normes d'essai suivantes :

- ECE 22.06. Nur Type 'P' ;
- SNELL M2015 ;
- SNELL M2020 ;
- JIS T 8133:2015 ;
- FRHPhb-02.

Les cheveux longs doivent être rangés dans le casque conformément aux normes FIM.

Obligatoire au début de chaque entraînement/course : lunettes de cross, gants.

Recommandé : Protection de la nuque

5.3 Mesure du bruit

Ils sont organisés conformément au règlement de la FIM.

Limites sonores pour les moteurs 4T et 2T

Avant la course 114 dB

Après la course 115 dB

6 DÉROULEMENT

6.1 Essai

15 min d'entraînement libre et séparément 20 min d'entraînement chronométré (de préférence) ou 25 min d'entraînement chronométré ou 5 min d'entraînement au départ, puis directement 20 min d'entraînement chronométré (selon le programme de l'organisateur).

6.2 Course

2 courses avec un maximum de 45 coureuses + 2 coureuses remplaçantes.

6.3 Durée de la course

Tour d'introduction selon le programme de l'organisateur.

18 min + 2 tours.

7 INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

L'art 1.3 du Code sportif Swiss Moto s'applique. En cas de contestation concernant l'interprétation, ou s'il existe une différence entre les différents textes, le texte en allemand prévaut.

La Commission CMS Swiss Moto se réserve le droit d'adapter le règlement à tout moment.

Pour Swiss Moto

Billy MEYER



Responsable du processus
de révision des règlements

Kilian ALLARD



Président CMS

Pour la SAM

Sandro MICHELETTO



Président de la division Offroad

Gisela HILFIKER



Présidente sportive